

Circulaire de Rentrée – 2019

Châteauneuf de Galaure,
le 11 juillet 2019

Chers parents,

Une année s'achève et les vacances d'été débutent ! Avec toute mon équipe, nous vous souhaitons deux mois reposants et agréables avec vos proches et amis.

A la rentrée, nous serons heureux d'accueillir votre enfant pour une nouvelle année scolaire.

Le jour de rentrée se déroulera de la manière suivante :

- **Accueil des élèves pensionnaires** : lundi 02/09 entre 9 h et 11 h 30.
- **Accueil de tous les élèves externes et demi-pensionnaires** : lundi 02/09 à 14 h, cérémonie de bienvenue dans la cour principale (ouverte aux familles).

Veuillez recevoir, chers Parents, nos sentiments les plus dévoués.

B. Murys – Chef d'établissement

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT LA RENTRÉE

1. Remarques générales

✓ **Concernant les livres**

- **Pour les Terminales**, les livres vous seront remis par l'APEL lundi 02/09 :
 - dès 9 h pour les élèves pensionnaires du lycée ;
 - à partir de 14 h pour les élèves demi-pensionnaires/externes.
- **Pour les élèves de la 6^{ème} à la 1^{ère}**, les livres sont prêtés par l'établissement ; ils devront être impérativement couverts (sans plastique adhésif). En cas de détérioration, les livres devront être remplacés aux frais de l'élève.

✓ **Concernant les vêtements**

Nous demandons des vêtements simples et pratiques. Les habits (anoraks, pulls, vestes, etc. ...), le linge et les chaussures doivent **être marqués au nom entier** de l'élève ainsi que la paire de tennis obligatoire réservée pour le gymnase (les **semelles noires** sont **interdites**). Les élèves pensionnaires doivent obligatoirement apporter dès la rentrée **une alèse ou un molleton imperméable** pour protéger le matelas. L'établissement ne fournit ni traversin, ni oreiller.

N.B. : Les vêtements égarés sont présentés aux élèves avant chaque période de vacances et stockés pendant un an dans l'établissement. S'ils n'ont pas été reconnus, passé ce délai, ils sont donnés à une association caritative.

✓ **Concernant les affaires d'EPS**

Un sac de sport est obligatoire (de type « sac à dos »).

✓ **Concernant les objets de valeur et l'argent**

- Ne pas apporter d'objets de valeur qui suscitent trop de convoitise (les objets « bon marché » suffisent !).
- L'utilisation des consoles de jeux, des lecteurs/baladeurs et des lasers est interdite dans l'établissement.
- Les élèves ne doivent pas garder d'argent sur eux.

Ils doivent le déposer :

- pour les pensionnaires, auprès de leur surveillant de dortoir ;
 - pour les demi-pensionnaires, auprès de leur professeur principal.
- Le commerce d'argent et la vente d'objets entre élèves sont INTERDITS.

L'établissement n'endosse pas la responsabilité des objets de valeur et de l'argent détenus par les élèves.

✓ **Usage du téléphone portable**

Merci de vous reporter à la circulaire de réglementation qui sera envoyée fin août 2019.

✓ **Concernant le droit à l'image et l'utilisation d'Internet**

=> Les prises de photos, de son ou de vidéos avec les téléphones portables **sont strictement interdites** dans l'enceinte de l'établissement. La diffusion d'images ou de photos d'une tierce personne à son insu, sur Internet ou par tout autre moyen, est interdite par la loi et passible de sanctions pénales.

=> L'accès à Internet (en salle informatique) est strictement réglementé et se fait toujours en présence d'un adulte. L'utilisation d'Internet (réseaux sociaux, blog ...) doit être faite dans le respect total des personnes et de l'établissement.

✓ **Concernant l'utilisation des scooters et autres deux roues**

Elle est sous l'entière responsabilité de la famille. Le prêt entre élèves est interdit. Une zone de garage est mise à disposition pour le stationnement des deux roues.

2. Premières dates à retenir

- Photos de rentrée : mardi 10/09 après-midi.
- Voyage d'intégration des 5^e au Puy du fou : du mardi 17/09 au samedi 21/09.
- Pèlerinage d'intégration des 6^e à Ars s/ Formans : lundi 30/09 et mardi 01/10.
- Messe de rentrée inter-établissements : vendredi 04/10 à 13 h 45 au Sanctuaire de Châteauneuf.
- Assemblée générale de l'APEL : vendredi 10/10 à 18 h 30.
- Pèlerinage des 1^{re} à Lourdes : du lundi 14/10 au vendredi 18/10.
- Voyage des 3^e en Angleterre : du lundi 14/10 au samedi 19/10 fin de matinée.
- Vacances de Toussaint : du vendredi 18/10 à 16 h 30 au lundi 04/11 à 8 h 30.
- Journée pédagogique n°1 : mardi 12/11 (pas de cours ce jour-là).
- Rencontre parents-professeurs n°1 : vendredi 22/11 (fin d'après-midi) et samedi 23/11 (journée complète).
- Retraite préparatoire à la fête du 8 décembre : mercredi 04/12 et jeudi 05/12 (élèves présents mais pas de cours) puis Célébration de la fête de l'Immaculée Conception : vendredi 06/12, messe inter-établissements à 10 h 15 au Sanctuaire, suivie de la **fête de l'établissement**.

3. Pour le cours d'EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE

Les dispenses d'une durée supérieure à une semaine ne peuvent être accordées que sur production d'un **certificat médical type** (à demander au secrétariat). Ce **certificat est obligatoire**, particulièrement pour les élèves de 3^e et Terminale soumis au contrôle continu en cours de formation pour l'obtention de leur diplôme. Il devra indiquer clairement la durée et les exercices interdits. Les dispenses totales ne peuvent être que très exceptionnelles.

4. En cas d'absence d'un élève

Toute absence ayant pour raison la maladie doit être signalée au bureau de la **Vie scolaire** le premier jour avant 10 h par téléphone au **04 75 68 55 07** ou par mail à l'adresse **bvs.stbo@gmail.com**

Si cette absence dépasse une semaine, un certificat médical doit être présenté.

Toute demande d'absence exceptionnelle nécessite **l'autorisation préalable du chef d'établissement** ou de son adjoint, après demande écrite et motivée des parents auprès du secrétariat.

5. Tabac

Il est rappelé qu'en application du *décret n°2006-1386 du 15/11/2006*, **il est interdit de fumer dans l'enceinte des établissements scolaires**. La détention ou l'usage de cigarettes électroniques sont également interdits.

6. Goûter de 17 h

Les parents d'élèves **demi-pensionnaires** qui désirent que leur enfant prenne un goûter fourni par l'établissement avant le départ du car, voudront bien le signaler dès le jour de la rentrée au secrétariat et effectuer le règlement. Un prix forfaitaire de **60 €** pour l'année est demandé.

7. Aides financières

Les familles qui le désirent peuvent bénéficier, sous certaines conditions, des aides suivantes :

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- <u>Bourses nationales du collège</u>- <u>Fonds social collégien</u>- <u>Fonds social cantine</u> | } | <p><i>Pièces à fournir au secrétariat pour la constitution des dossiers :</i></p> <ul style="list-style-type: none">. une photocopie de l'avis d'imposition 2018 sur revenus 2017. un relevé d'identité bancaire ou postal. le numéro de sécurité sociale du représentant légal de l'enfant |
|--|---|---|

Les parents concernés se renseignent au secrétariat dès la rentrée afin de faire les démarches **avant le 16/09/2019**.

- Bourses au mérite : elle est accordée aux élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien au DNB.
- Bourses départementales : les familles doivent se renseigner auprès de la mairie de leur domicile qui leur remettra un imprimé à transmettre à l'établissement scolaire qui le complètera.

8. Réseau de transport des Ecoles du Foyer

Merci de bien vouloir vous reporter à la circulaire « Transports privés » disponible sur notre site internet <http://www.saint-bonnet.org>

M. LE BOUTELLER, notre coordinateur, est joignable (☎ : **06 10 86 01 47** ou mail : transports.stbo@gmail.com) pour toutes questions. **Il assurera une permanence à St-Bonnet le lundi 02/09 de 9 h à 12 h.**

Nous vous rappelons que l'établissement ne s'occupe en aucun cas des correspondances et réservations particulières.

Attention : bien compléter l'**annexe 3** de cette circulaire « transports privé »

9. LIAISON ETABLISSEMENT/FAMILLES

En cours d'année scolaire, l'envoi des circulaires se fera **exclusivement par courrier électronique**. Si vous ne possédez pas de boîte mail ou si vous désirez un envoi postal, merci de nous le préciser à la rentrée.

⇒ Carnet de liaison et de suivi

Cet outil est l'instrument privilégié pour la communication entre les parents et l'équipe éducative. Il sera remis à chaque élève en journée de rentrée. **VOUS PRENDREZ SOIN DE LE CONSULTER REGULIEREMENT**. Celui-ci fait état du travail, des résultats, des progrès et du comportement de l'élève.

⇒ Plateforme en ligne EcoleDirecte (Réouverture fin août)

Cet outil permet un suivi en temps réel du travail effectué et à faire (cahier de texte en ligne) ainsi que des notes et des éventuels manquements aux règles de la vie scolaire.

Pour les nouveaux inscrits vous recevrez en début d'année scolaire vos identifiants de connexion sécurisée, vous permettant d'accéder à l'espace personnel qui vous est réservé.

Etablissement fermé du samedi 13/07 au mardi 21/08 inclus.